Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.

Wallonie

Annexe n° 25.

Réf. CME/-1.778.511/PU CoDT-650/2026/S379350.

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la E-COCOON srl, dont le siège est établi à 1460 Ittre, rue du Bilot, n° 32, représentée par Monsieur Denis VANHALLE, Administrateur.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Nodebais, rue de la Liberté, n° 19, cadastré 4ème Division, Section A, numéro 444/B.

Le projet consiste en la transformation des bâtiments d'une ancienne petite ferme et présente les caractéristiques suivantes : le projet prévoit l'aménagement :
- de 4 logements unifamiliaux dans l'ancien corps-de-logis (division verticale du bâtiment);
- d'un bureau et d'un espace de stockage sur deux niveaux dans l'ancien hangar, partiellement ouvert et refermé;
- d'un local poubelles et vélos dans le volume secondaire existant dans la cour de l'ancienne ferme;
- d'une zone de parcage et de jardinets dédiés à chacun des logements;
- pas de modification de l'emprise au sol des volumes existants, à l'exception d'un petit volume secondaire démoli en zone de cour.

Le projet s'écarte des indications de la partie indicative du Guide Régional d'Urbanisme dénommée Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR), applicables au village de Tourinnes-la-Grosse par arrêté ministériel du 27 novembre 2006 et des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme (GCU), d'application depuis le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :
- le projet s'écarte de la densité moyenne souhaitée de 10 logements à l'hectare dans l'aire de bâti rural traditionnel (*GCU : Prescriptions particulières par aires différenciées d'application, Intentions d'aménagement, Aire de bâti rural traditionnel*);
- l'ensemble des baies n'est pas caractérisé par une dominante verticale (*RGBSR : règles urbanistiques générales, d) et GCU : Baies/composition, Rapport vide plein*);
- les portes d'entrée des logements ne se situent pas dans le plan de la façade principale (*GCU : Baies/composition, Portes*);
- le bardage en bois vertical de ton naturel mis en œuvre en élévations du volume secondaire stockage/bureau ne fait pas partie des matériaux de parement de façade autorisés (*RGBSR : règles urbanistiques générales, c*);

en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté :
- de manière électronique en adressant une demande par e-mail : serviceurbanisme@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Mélanie CARPENTIER, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎: 010/86.83.23 ✉ : serviceurbanisme@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 novembre 2026 au 20 novembre 2026 au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.
Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.
Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Mélanie LOGIST

COMMUNE DE BEAUVECHAIN BRABANT WALLON

La Bourgmestre f.f.,

Brigitte WIAUX
Première Echevine